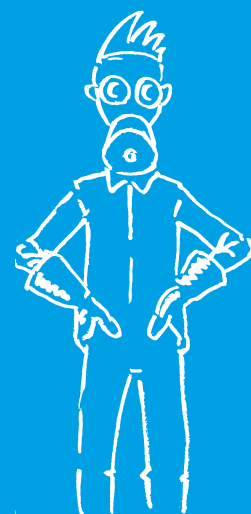




SOLVANTS : UN ÉQUIPEMENT ADAPTÉ



www.aimt67.org



MASQUE RESPIRATOIRE :

A utiliser chaque fois qu'il y a un risque d'altération de la santé par inhalation d'un solvant.

- Filtrant ou isolant (avec adduction d'air ou d'oxygène), jetable ou à galette, demi-masque, masque complet ou casque, le choix se fera en fonction :
 - > De la nature du solvant
 - > De sa concentration dans l'air de travail
 - > De la durée du travail à effectuer
 - > De l'activité physique de l'utilisateur.
- Pour les solvants, le filtre doit être de type A (ou AX) marron.
- **Attention** : les protections respiratoires doivent être bien entretenues, entreposées dans un endroit propre et remplacées régulièrement.



LUNETTES DE SÉCURITÉ :

Indispensables en cas de risques d'éclaboussures.



GANTS :

A mettre systématiquement dès qu'il y a manipulation de solvants avec risque de contact cutané.

Attention : tous les types de gants ne protègent pas contre tous les solvants. Le néoprène ou le nitrile sont les 2 matières les plus adaptées mais l'épaisseur des gants, les processus de fabrication, la fréquence d'utilisation par l'opérateur ou encore le type de manipulation réalisée (qui peut induire des risques de déchirement ou de perforation) doivent également entrer en ligne de compte. Se référer aux fournisseurs, d'autant plus s'il y a des mélanges de plusieurs constituants.



CHAUSSURES DE SÉCURITÉ :

A porter systématiquement.

Semelles à base de néoprène ou de nitrile, éventuellement associées à des guêtres pour protéger les jambes, il faut tenir compte également des autres risques présents (glissade, perforation, écrasement...)



VÊTEMENT DE TRAVAIL :

A porter systématiquement.

Étanche, lorsqu'il y a des risques d'éclaboussures ; il peut être à usage court et ainsi être changé régulièrement.

- Les protections collectives sont toujours prioritaires, les équipements de protection individuelle (EPI) ne sont envisagés que lorsque les autres mesures d'élimination ou de réduction des risques sont insuffisantes.
- Les effets doivent être individuels, maintenus en bon état et nettoyés après chaque usage.
- Le marquage CE figurant sur un EPI est obligatoire ; il atteste de la conformité aux exigences essentielles de la réglementation.
- Le lavage des mains doit être fréquent et systématique avant de manger et de boire.
- Toujours s'assurer que les EPI sont adaptés aux risques à prévenir.
- S'assurer également que l'EPI est adapté à l'utilisateur et n'entraîne pas d'incompatibilités avec le port d'autres EPI.